

## Séance du 07 juin 2017

2017/03

L'an deux mille dix-sept, le sept juin à 21 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire et publique sous la présidence de Monsieur Jean DERRIEUX, Maire.

Date de la convocation : 2 juin 2017

NOMS	Présent	Absent	Représenté par	NOMS	Présent	Absent	Représenté par
DERRIEUX Jean	X			DOLMAZON Gilles	X		
BORGELLA Alain	X			FASSINA Ginette	X		
JONGBLOET François	X			GALAND Amélie	X		
BERNADOU Francis	X			GUILHABERT Julien	X		
BOU Carole		X		THILLIEZ Claude	X		
CALMELS Stéphanie	X						

### A – SUJETS DE DELIBERATION

- **Secrétaire de séance**

Le Conseil municipal désigne M. BERNADOU Francis en qualité de secrétaire de séance.

**Résultat du vote**

<b>POUR</b>	<b>10</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

- **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2017.**

**Résultat du vote**

<b>POUR</b>	<b>10</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

- **Approbation du RPQS du SIAEP :**

Vu le rapport annuel Exercice 2016 du SIAEP du Gaillacois établi le 20 mars 2017 et présenté par Monsieur Claude THILLEZ.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du rapport « Prix et qualité du service public – Service de l'eau potable », APPROUVE ce rapport

**Résultat du vote**

<b>POUR</b>	<b>10</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

- **Adhésion au groupement d'achat d'énergie porté par le SDET**

Monsieur le Maire rappelle le contexte du groupement d'achat d'énergie porté par le SDET, il propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion de la commune de Cestayrols au groupement d'achat.

Le conseil Municipal APPROUVE l'adhésion au groupement d'achat d'énergie porté par le SDET à l'unanimité.

Résultat du vote

<b>POUR</b>	<b>10</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

- **Retrait des Communes de Moulayres et de Missecle de la Communauté d'Agglomération Rabastinois/Tarn et Dadou/Vère Grésigne-Pays Salvagnacois**

---

Monsieur le Maire explique que suite au souhait de quitter la Communauté d'Agglomération formulé par les Communes de Missecle et de Moulayres il revient à chaque conseil Municipal des Communes membres de la Communauté d'Agglomération de se prononcer.

Il demande donc aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis sur le retrait de ces communes.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable.

Le Conseil Municipal APPROUVE le retrait des communes de Missecle et de Moulayres de la Communauté d'Agglomération à l'unanimité.

Résultat du vote

<b>POUR</b>	<b>10</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

- **Changement de nom de la Communauté d'Agglomération Rabastinois/Tarn et Dadou/Vère Grésigne-Pays Salvagnacois**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Communautaire a voté lors de sa dernière réunion pour un changement de nom de la Communauté d'Agglomération et a choisi « Gaillac-Graulhet Agglomération - entre vignobles et bastides »

Suite à ce vote il revient maintenant à chaque conseil municipal des communes membres de se prononcer.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable.

Le conseil Municipal APPROUVE le changement de nom de la Communauté d'Agglomération à l'unanimité

Résultat du vote

<b>POUR</b>	<b>10</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

- **Recrutement d'un agent technique pour l'entretien des locaux et modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire explique que le contrat de Madame Agnes MIQUEL, agent d'entretien embauchée 4 heures 40 par semaine arrive à son terme et qu'il convient de se prononcer sur la suite à donner.

Compte tenu que Madame MIQUEL a cumulé 6ans de CDD elle devrait être renouvelée en CDI.

Compte tenu qu'elle a donné entière satisfaction et que la nécessité de son poste est bien réelle, Monsieur le Maire propose une intégration directe à la Fonction Publique Territoriale au grade d'Adjoint Technique Territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'ouvrir un poste d'Adjoint Technique Territorial.
- D'autoriser le Maire à procéder au recrutement.
- De prévoir les crédits nécessaires au budget.
- De modifier le tableau des effectifs tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 07 juin 2017

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs</b>		
- adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 25h	
<b>Cadre d'emplois des adjoints techniques</b>		
- adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 35h 1 poste à 17h30 1 poste à 4h40	

**Résultat du vote**

<b>POUR</b>	<b>10</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

- **Travaux de dissimulation de réseau de télécommunication électronique**

Monsieur le Maire indique qu'au sens de l'article 4.1 de ses statuts, le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn exerce aux lieu et place des collectivités membres, la maîtrise d'ouvrage des travaux de premier établissement et/ou ultérieurs d'infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunications dans le cadre d'enfouissement coordonné avec celui des réseaux publics d'électricité.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de l'affaire « renforcement HTA/BT sur P12 Route de Villeneuve », suite à visite sur le terrain, les services du SDET estiment le montant des travaux de dissimulation de réseaux de télécommunications à charge de la commune à 17 525.59€ TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner son aval au SDET pour la réalisation de cette opération.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la proposition qui lui est faite,
- AUTORISE son Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération.

**Résultat du vote**

<b>POUR</b>	<b>10</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

- **Délibération Modificatrice**

Monsieur le Maire explique que suite au dépôt des Budget prévisionnel à la Trésorerie, une anomalie est apparue concernant le budget assainissement. En effet les dépenses imprévues ne peuvent pas dépasser 7.5% du montant total des dépenses réelles de fonctionnement, or dans notre proposition initiale de Budget Prévisionnel Assainissement ce montant est dépassé.

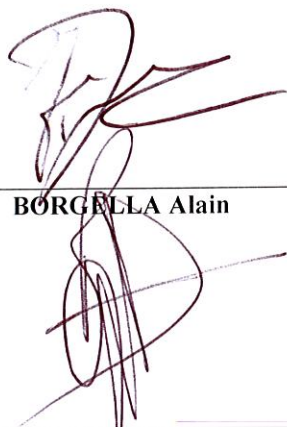
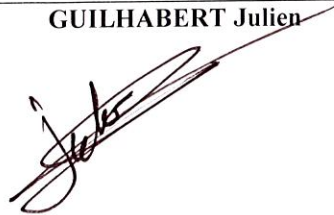


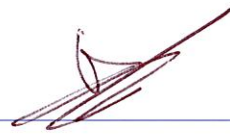

Afin de régulariser la situation monsieur le Maire propose de modifier le BP Assainissement 2017 en virant 200€ du chapitre 022 (Dépenses imprévues) au chapitre 65 (Autres charges de gestion courante).

Monsieur le Maire explique qu'il convient de prendre trois autres délibérations modificatrices afin de régularisés les opérations suivantes :

- Aménagement de la salle des jeunes : Virement de crédits de 1 200€ de l'opération 266 (Autres), article 2158, chapitre 21 ; vers l'opération 280 (Bâtiments publics), article 2131, chapitre 21.
- Achat d'un défibrillateur : Virement de crédits de 65.50€ de l'opération 266 (Outillages), article 2158, chapitre 21 ; vers l'opération 278 (Défibrillateur), article 2175, chapitre 21.
- Eglise de Notre Dame de Roumanou : Virement de crédits de 69 789€ de l'opération 166 (Eglise Roumanou), article 2131, chapitre 21 ; vers l'opération 166 (Eglise Roumanou), article 2313, chapitre 23.  
Salle des associations : Virement de crédits de 140 000€ de l'opération 265 (Salle des associations), article 2131, chapitre 21 ; vers l'opération 265 (Salle des associations), article 2313, chapitre 23.

**Résultat du vote**

<b>POUR</b>	<b>10</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

<b>DERRIEUX Jean</b> 	<b>BOU Carole</b>  <b>ABSENTE</b>	<b>GALAND Amélie</b>
<b>BORGELLA Alain</b> 	<b>CALMELS Stéphanie</b>	<b>GUILHABERT Julien</b> 
<b>JONGBLOËT François</b> 	<b>DOLMAZON Gilles</b> 	<b>THILLIEZ Claude</b> 
<b>BERNADOU Francis</b> 	<b>FASSINA Ginette</b> 	

**B- INFORMATIONS**